

# La Coloscopie

PRÉPAREZ-VOUS À L'EXAMEN

**LE CANCER  
COLORECTAL  
EST LE 2<sup>e</sup> CANCER  
LE PLUS FRÉQUENT  
AU LUXEMBOURG**



 Programme  
Dépistage  
Cancer colorectal



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

Direction de la santé

Qu'est-ce qu'une coloscopie ?	3
<b>Pourquoi</b> réaliser une coloscopie ?	4
<b>Où</b> faire la coloscopie et par qui ?	5
Comment prendre <b>rendez-vous</b> pour la coloscopie ?	6
Quels <b>documents</b> devrez-vous amener lors de votre rendez-vous ?	6
<b>Précautions</b> à prendre pour la coloscopie	7
Comment bien <b>se préparer</b> pour la coloscopie ?	7
En pratique	8
<b>Déroulement</b> de l'examen	12
<b>Surveillance</b> post-coloscopie	12
<b>Risques</b> et complications de la coloscopie	13
Hygiène et <b>sécurité</b>	14
<b>Consentement</b>	14
Participation aux <b>frais</b>	14
Le <b>programme</b> de dépistage	15



LE GOUVERNEMENT  
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG  
Ministère de la Santé  
et de la Sécurité sociale

Direction de la santé

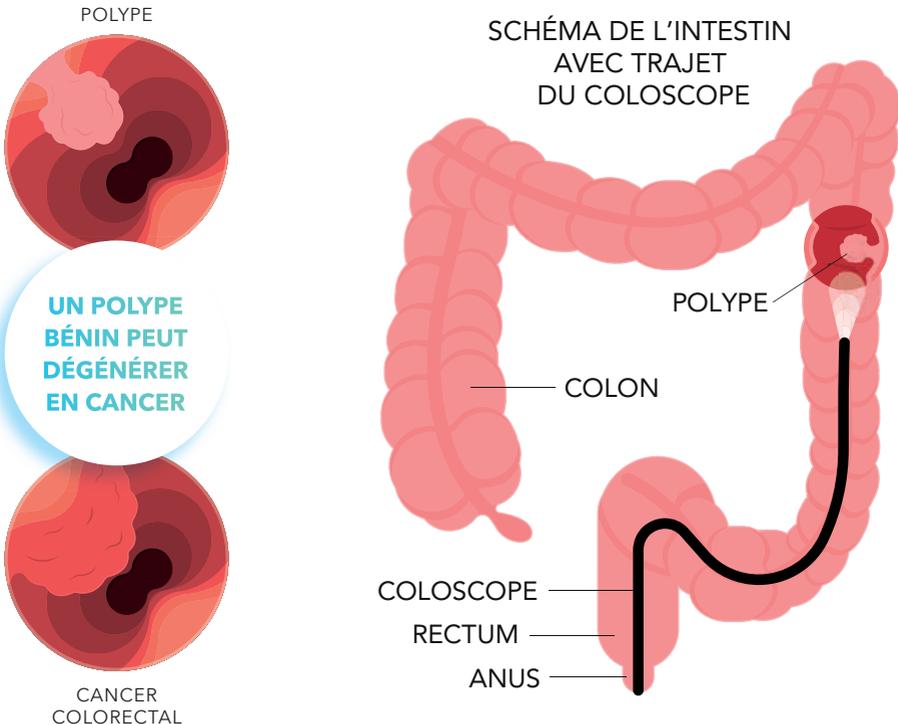
Édition novembre 2023

ISBN 978-2-919797-36-3

Votre médecin vous a conseillé de faire une coloscopie, que vous allez passer prochainement. Afin que vous soyez clairement informé(e) du déroulement de cet acte médical, nous vous demandons de lire attentivement ce document d'information. Votre médecin est à votre disposition pour vous apporter toute autre précision complémentaire.

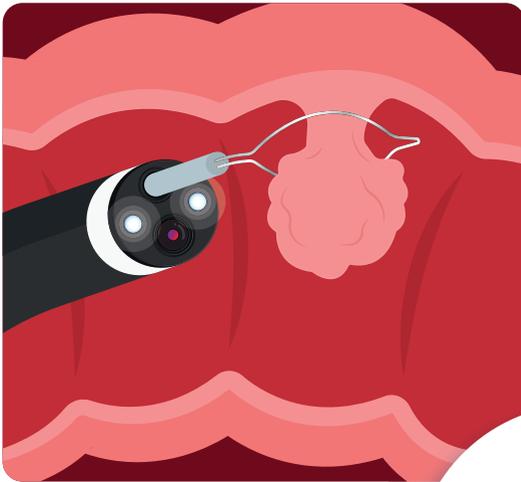
## Qu'est-ce qu'une coloscopie ?

Une coloscopie consiste à observer l'intérieur de votre gros intestin à l'aide d'un tube souple équipé d'une vidéo-caméra, appelé endoscope ou coloscope. Le but de cet examen est principalement de détecter les polypes et de les enlever immédiatement, si possible. Les polypes sont de petites excroissances de la paroi du côlon qui peuvent évoluer avec le temps et dégénérer en cancer colorectal. La réussite de l'examen dépend d'une bonne préparation de vos intestins.



# Pourquoi réaliser une coloscopie ?

C'est l'examen de référence pour une mise au point après un test d'analyse de selles ayant mis en évidence une perte de sang. C'est également l'examen à réaliser en première intention chez les personnes à risque élevé de cancer colorectal. Au cours de la coloscopie, les lésions détectées par le médecin peuvent faire l'objet d'un prélèvement pour analyse en laboratoire - ou biopsie. En cas de petit polype, il est également possible de le retirer immédiatement, avant toute dégénérescence cancéreuse.



ABLATION DE POLYPE

Même si l'examen est complet, de petites lésions peuvent passer inaperçues ou se développer dans les mois qui suivent. C'est pourquoi nous recommandons de réaliser le test FIT (analyse de selles) tous les 2 ans. Le médecin spécialiste peut également recommander d'emblée une coloscopie de contrôle : il est important de suivre son avis.

**UN CANCER  
COLORECTAL  
DÉBUTANT NE DONNE  
PAS TOUJOURS DES  
SYMPTÔMES**

**LA COLOSCOPIE  
PERMET DE DÉTECTER  
LA MAJEURE PARTIE  
DES CANCERS  
DU CÔLON !**

# Où faire la coloscopie et par qui ?

Des centres et médecins spécialistes (gastro-entérologues et internistes) sont agréés par le ministre de la Santé pour pouvoir réaliser des coloscopies dans le cadre du programme de dépistage.

La liste des centres et des médecins agréés est disponible auprès de votre médecin de confiance ou sur [www.sante.lu](http://www.sante.lu). Cet agrément garantit le respect des critères de qualité et de sécurité pour la réalisation d'une coloscopie. Vous trouverez les critères d'agrément des centres et des médecins également sur [www.sante.lu](http://www.sante.lu).

Vous êtes libre de faire votre coloscopie dans le centre et avec le médecin de votre choix.

Si votre choix se porte sur un médecin qui n'est pas agréé, la coloscopie reste possible, mais elle se fera en dehors du cadre du PDOCCR (avec un remboursement différent).



**EN CAS  
DE QUESTION,  
CONTACTEZ  
LE CENTRE DE  
COORDINATION  
AU 247-75550**

# Comment prendre rendez-vous pour la coloscopie ?

Prenez rendez-vous dans le centre choisi, **en précisant qu'il s'agit d'une coloscopie** suite à un résultat anormal de votre test de recherche de sang dans les selles (test FIT) **dans le cadre du programme national**. La personne vous donnera le rendez-vous afin que votre coloscopie puisse se faire, si possible, dans les 30 jours.

Ayez devant vous votre carte d'immatriculation à la sécurité sociale afin de pouvoir donner vos coordonnées exactes (nom, prénom, matricule de sécurité sociale).

Le centre agréé ou le médecin agréé vous communiquera la date et l'heure de votre rendez-vous, ainsi qu'une ordonnance pour aller chercher en pharmacie le produit de préparation intestinale. Il vous donnera aussi les consignes à respecter pour boire cette préparation.

La coloscopie est par ailleurs possible sous anesthésie: dans ce cas, il vous sera donné un rendez-vous de consultation préanesthésie afin de prendre toutes les informations utiles à cet acte médical.

# Quels documents devrez-vous amener lors de votre rendez-vous ?

- La prescription de coloscopie signé par votre médecin ou le résultat de votre Test FIT +.
- Votre carte d'immatriculation à la sécurité sociale et votre carte d'identité.
- La liste de vos médicaments habituels.

# Précautions à prendre pour la coloscopie

Si vous prenez des médicaments comme des anticoagulants (Clexane®, Sintrom®, Plavix®...), de l'aspirine, des anti-inflammatoires (Diclofénac®, Celebrex®, Arcoxia®...), ou de l'insuline, veuillez en discuter avec votre médecin au moins 2 semaines avant votre rendez-vous de coloscopie, afin qu'il adapte, si nécessaire, votre traitement à votre état de santé, avant l'examen.



**N'oubliez pas de signaler à votre médecin tous les médicaments que vous prenez, et de préciser si vous souffrez d'allergies ou d'une maladie, en particulier des problèmes cardiaques ou un diabète traité par insuline.**

# Comment bien se préparer pour la coloscopie ?

Pour la qualité et la sécurité de l'examen, il est indispensable que votre côlon soit parfaitement propre.

Afin d'éliminer les résidus présents dans l'intestin, il est nécessaire de suivre un régime alimentaire pendant 3 jours avant l'examen et de boire une préparation liquide, qui peut vous être prescrite par le médecin qui fera votre coloscopie et que vous vous procurerez en pharmacie.



**IL FAUT  
SUIVRE UN RÉGIME  
ALIMENTAIRE  
PENDANT  
3 JOURS AVANT  
L'EXAMEN**

# En pratique

1

## LE RÉGIME ALIMENTAIRE PAUVRE EN RÉSIDUS À SUIVRE 3 JOURS AVANT L'EXAMEN.

Ne plus manger de nourriture contenant des fibres, des céréales ou des graines et pépins. En effet, durant l'examen, les graines aspirées avec le liquide de lavage restant dans votre intestin risquent de boucher le canal d'aspiration de l'endoscope, obligeant le médecin à interrompre la coloscopie.

**Aliments défendus :** les fruits et légumes (ni crus ni cuits) et particulièrement ceux qui contiennent des pépins comme les kiwis, les tomates, les raisins, le concombre, etc. De même, évitez les aliments qui contiennent des graines comme le muesli, le pain complet ou des confitures contenant des graines.

**Aliments autorisés :** les viandes blanches et poissons, les œufs, le pain blanc, les pâtes, le riz blanc, les pommes de terre, ainsi que les produits laitiers comme le lait, le fromage, le yaourt nature.

2

## LE RÉGIME ALIMENTAIRE LE JOUR AVANT L'EXAMEN

Le jour avant la coloscopie, vous devez prendre un repas léger à midi (sans produits céréaliers): bouillon clair, pain blanc avec fromage blanc nature ou confitures en gelée ou miel, riz blanc, nouilles, yaourt nature, pudding sans céréales.

Boire uniquement: café, thé, eau non gazeuse et éviter les jus de fruits avec pulpe.

Si **votre coloscopie a lieu le lendemain matin**, vous ne prendrez pas de repas la veille au soir.

Si **votre coloscopie a lieu le lendemain après-midi**, vous pouvez prendre un repas léger la veille au soir (sans produits céréaliers): bouillon clair, pain blanc avec fromage blanc nature ou confitures en gelée ou miel, riz blanc, pâtes, yaourt nature, pudding sans céréales.

Le lavage de votre côlon pour préparer votre intestin peut se faire avec **une préparation à boire** à base de polyéthylène glycol. C'est un laxatif au goût salé en raison des électrolytes (sels) qu'il contient. Les électrolytes servent à éviter de perdre du sodium ou du potassium ou de l'eau lors de la préparation intestinale. Ces sels n'ont pas d'effet notable sur votre tension artérielle. Si vous souffrez d'une insuffisance cardiaque ou rénale décompensée, ou si vous êtes allergique à un des composants, il faut le signaler au médecin qui fera votre coloscopie : il vous proposera le liquide de préparation intestinale adapté à votre situation.



La préparation contenant la molécule active («macrogol») existe sous plusieurs spécialités pharmaceutiques: Klean Prep® Moviprep®, Colofort®, Endofalk®

Le médecin qui fera votre coloscopie choisira parmi ces produits. Ce sont généralement des sachets à dissoudre dans de l'eau non gazeuse. Il vous remettra, avec l'ordonnance pour acheter le produit en pharmacie, les consignes à suivre pour préparer et boire le produit.

Il est important de souligner que le choix de la préparation peut varier selon le gastro-entérologue. Celui-ci pourrait donc vous suggérer d'autres options. N'hésitez pas à échanger avec lui à ce sujet.

Avant de préparer le liquide de préparation, lisez la notice d'utilisation, les contre-indications et les effets secondaires. Si une contre-indication vous concerne, téléphonez à votre médecin ou au médecin que vous avez choisi pour faire votre coloscopie, afin de lui demander conseil.

**Consignes à respecter : La prise du liquide de préparation varie suivant que l'examen est programmé au courant de la matinée ou de l'après-midi.**

- Dès que vous commencez à boire la préparation, il ne faut plus manger.
- Demandez conseil à votre médecin pour la prise de vos médicaments ; généralement, il ne faut pas prendre vos comprimés juste avant de commencer à boire la préparation, car ils passeront rapidement le tube digestif et ne seront pas résorbés. Ils seraient alors inefficaces. Il est généralement conseillé de les prendre au moins 2 heures avant de commencer à boire la préparation ou 2 heures après avoir terminé le dernier litre.

**A****VOTRE COLOSCOPIE EST RÉALISÉE LE MATIN ?  
= PRISE FRACTIONNÉE DE LA PRÉPARATION**

J -3	J -2	J -1	JOUR DE L'EXAMEN
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime</li> <li>• Entre 17h et 20h boire 3/4 de la préparation et ne plus manger</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne rien manger le matin</li> <li>• Boire le reste de la préparation</li> <li>• Stop 3h avant le rendez-vous</li> </ul>

**La veille de l'examen, commencez vers 17h00** à boire la préparation. Il est recommandé de débiter si possible entre 17h00 et 20h00 (environ 3/4 de la préparation totale). Généralement, le passage des selles débute après 1 à 2 heures et prend 4 à 5 heures en fonction de la durée d'ingestion du produit. Restez donc à proximité d'une toilette. Si vous commencez à boire vers 17h00, **la phase de préparation sera terminée vers 22h00**. Vous pouvez démarrer la préparation plus tard, mais au risque de passer une soirée et une première partie de la nuit perturbée.

Le matin de l'examen, buvez le reste de la préparation (environ 1/4 de la préparation totale) et terminez-la 3 heures avant le rendez-vous fixé pour l'examen. Ainsi, les restes de selles de la nuit seront éliminés avant votre coloscopie.

**B****VOTRE COLOSCOPIE EST RÉALISÉE DANS L'APRÈS-MIDI ?  
= PRISE NON FRACTIONNÉE DE LA PRÉPARATION**

J -3	J -2	J -1	JOUR DE L'EXAMEN
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Régime</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Ne rien manger le matin</li> <li>• Boire toute la préparation</li> </ul>

Commencez à boire la préparation **à partir de 08h00 le jour de votre examen**.

Dissolvez chaque sachet dans un litre d'eau non gazeuse et **buvez la préparation** si possible jusqu'à 12h00 (midi). Généralement, le passage des selles débute après 1 à 2 heures et prend 4 à 5 heures en fonction de la durée d'ingestion du produit.

Restez à proximité d'une toilette.

## 4

**QUELQUES CONSEILS PRATIQUES  
POUR AMÉLIORER LA TOLÉRANCE DE LA PRISE**

- La préparation est plus agréable à boire si elle est **froide**. Préparez-la à l'avance en la mettant au réfrigérateur.
- Si le goût salé vanillé vous dérange, vous pouvez y ajouter un **sirop** (p.ex. menthe, grenadine, citron, etc.).
- Vous pouvez masquer le goût en suçant un **bonbon** avec une forte saveur.
- Si vous avez la sensation de nausée, **fractionnez** davantage l'intervalle de la prise.
- Afin d'éviter une irritation de la peau autour de l'anus par le passage répété de selles liquides, protégez la peau avec une **crème**.
- En cas de problèmes de tolérance avec la préparation, demandez conseil auprès du centre où vous allez réaliser la coloscopie. Si le problème persiste et que vous n'arrivez pas à prendre la préparation correctement, veuillez contacter le médecin que vous avez choisi pour effectuer votre coloscopie, pour discuter d'une alternative du mode de préparation.

## 5

**EN CAS DE PRÉPARATION INSUFFISANTE DE VOTRE INTESTIN**

S'il reste des matières fécales dans votre intestin, le médecin ne pourra pas examiner correctement la paroi de votre intestin et ne pourra pas voir si des polypes sont à enlever. Il décidera alors d'arrêter votre coloscopie et vous proposera de revenir à une autre date, après que vous ayez suivi une préparation complète.

**EN SUIVANT  
LE RÉGIME ALIMENTAIRE  
ET EN RÉALISANT LE LAVAGE  
DE VOTRE INTESTIN,  
VOTRE COLOSCOPIE SERA  
RÉALISABLE DANS  
LES MEILLEURES  
CONDITIONS**

## Déroulement de l'examen

Durant l'examen, vous serez allongé(e) sur un côté ou sur le dos. L'endoscope (appareil souple muni d'une caméra) est introduit par l'anus.

La coloscopie dure environ 20 minutes. Pour améliorer la tolérance et faciliter l'examen, un calmant pourra être administré. Pendant l'examen, du gaz CO<sub>2</sub> est insufflé pour déplier la paroi du côlon afin de mieux la voir.



Après l'examen, l'air retenu dans le côlon peut occasionner des ballonnements de façon transitoire. En cas de douleurs après votre retour à domicile, veuillez rapidement contacter le service d'endoscopie au numéro de téléphone qui vous sera remis. En dehors des heures d'ouverture, contactez le service des urgences de l'hôpital de garde.

Si vous souhaitez faire l'examen sous sédation profonde ou anesthésie générale, une consultation spécialisée préalable auprès d'un médecin anesthésiste est requise. Signalez-le lors de la prise de votre rendez-vous.

## Surveillance post-coloscopie

Si vous n'avez pas eu de sédation pour faire votre coloscopie, vous pourrez repartir juste après votre examen et vous pourrez travailler.

Si vous avez eu une sédation ou une anesthésie générale, vous séjournerez en salle de surveillance après l'examen, en général pendant 1 à 3 heures avant de pouvoir repartir. Une surveillance plus longue peut être nécessaire en cas de polypectomie (ablation de polype). La durée de la surveillance est fixée par le médecin.

En cas d'administration de calmants, d'une sédation profonde ou d'une anesthésie générale, vous n'êtes pas à même de prendre le volant. Il vous sera demandé d'être accompagné(e) pour rentrer à domicile.

# Risques et complications de la coloscopie

LES  
COMPLICATIONS  
DE LA  
COLOSCOPIE  
SONT RARES

Tout acte médical, même conduit dans des conditions de compétence et de sécurité conformes aux données actuelles de la science et de la réglementation en vigueur, comporte un risque de complication.

- La perforation de l'intestin, une complication grave de la coloscopie, est très rare et nécessite généralement une intervention chirurgicale d'urgence.
- L'hémorragie grave est exceptionnelle et peut survenir après une polypectomie. Elle peut être favorisée par une tendance hémorragique ou la prise de médicaments anticoagulants. Une intervention endoscopique ou chirurgicale et/ou des transfusions peuvent être nécessaires.
- D'autres complications sont possibles, mais restent exceptionnelles, telles que des troubles cardio-vasculaires ou respiratoires, ou une infection. Les risques infectieux sont extrêmement limités grâce aux procédures strictes de désinfection après chaque utilisation de l'endoscope et par l'utilisation de matériel à usage unique pour enlever les polypes ou les lésions cancéreuses.



Ces complications surviennent normalement dans les suites immédiates de la coloscopie, mais peuvent parfois apparaître dans les jours qui suivent l'examen.

**En cas d'apparition de saignements, de douleurs abdominales, de fièvre ou d'autres symptômes anormaux, même dans les jours qui suivent l'examen, veuillez reprendre contact avec le médecin qui a réalisé votre coloscopie dans les meilleurs délais ou présentez-vous au service des urgences de l'hôpital.**

# Hygiène et sécurité

Pour garantir votre sécurité, l'établissement hospitalier et le médecin que vous avez choisis pour réaliser votre coloscopie respectent des normes strictes d'hygiène et de sécurité, notamment pour le nettoyage et la désinfection du coloscope. Ils s'engagent à utiliser du matériel à usage unique pour l'ablation des polypes ou des lésions cancéreuses.

## Consentement

Avant de réaliser votre coloscopie, il vous sera demandé de signer un consentement éclairé que vous remettrez au médecin que vous avez choisi pour faire votre coloscopie. Par cette signature, vous reconnaissez que vous avez bien reçu les informations relatives à la coloscopie, que vous avez pu poser des questions à votre médecin et que vous avez bien compris les avantages et risques de cet examen.

EN CAS  
DE QUESTION,  
CONTACTEZ  
LE CENTRE DE  
COORDINATION  
AU 247-75550



## Participation aux frais

Votre participation financière à la réalisation de la coloscopie comprendra :

- Le paiement chez le pharmacien d'une partie du montant pour le produit de préparation intestinale (60%), l'autre partie étant payée par votre caisse d'assurance maladie.
- Si vous faites la coloscopie sans sédation, le médecin vous fera payer l'examen et vous serez remboursé(e) par votre caisse d'assurance maladie. Si votre coloscopie se déroule avec une sédation profonde ou une anesthésie générale, le médecin peut pratiquer le tiers payant. L'hôpital vous demandera une participation aux frais.

# Le programme de dépistage

## OBJECTIFS

- 1 Réduire la mortalité par cancer colorectal.
- 2 Détecter précocement le cancer colorectal afin de pouvoir donner des traitements moins lourds aux patients.
- 3 Prévenir les cancers en enlevant les polypes.

## GOUVERNANCE

Le ministère de la Santé est l'autorité publique responsable de la mise en œuvre du programme de dépistage du cancer colorectal, de son évaluation à posteriori, et du traitement des données à caractère personnel. Ce programme est organisé en partenariat avec la Caisse Nationale de Santé.

En pratique, le programme de dépistage sera géré et mis en œuvre par un Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers, rattaché à la Direction de la santé du ministère de la Santé.

## DONNÉES PERSONNELLES

Vos données personnelles et médicales relatives à votre coloscopie, y compris le résultat de l'examen seront transmises par le médecin ayant fait votre coloscopie et par le laboratoire ayant fait l'analyse des prélèvements, à votre médecin de confiance, ainsi qu'au médecin responsable du programme de dépistage du cancer colorectal pour garantir le suivi de votre dépistage. Ces données seront ensuite pseudonymisées et traitées dans des conditions respectueuses de leur confidentialité afin de pouvoir évaluer l'efficacité globale du programme de dépistage et la comparaison avec le registre national du cancer.

Si vous avez passé une coloscopie entre deux intervalles de dépistage, la Caisse Nationale de Santé fournira au médecin responsable du programme de dépistage certaines données relatives à cet examen (date, lieu, médecin ayant prescrit la coloscopie et médecin ayant réalisé la coloscopie). Ces données permettront d'adapter la fréquence de votre dépistage.

En conformité avec la loi du 2 août 2002 relative à la protection des personnes à l'égard du traitement des données à caractère personnel, vous conservez vos droits d'accès, de rectification de vos données et d'opposition au traitement de vos données. Il vous suffit pour cela d'adresser votre demande au Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers.



**SI VOUS AVEZ DES QUESTIONS  
SUR CE PROGRAMME DE DÉPISTAGE, VOUS POUVEZ :**

- Contacter le **Centre de coordination des programmes de dépistage des cancers**  
Ministère de la Santé et de la Sécurité sociale,  
Direction de la santé  
20, rue de Bitbourg  
L-1273 Luxembourg-Hamm  
Tél.: (+352) 247 755 50  
E-mail : colorectal@ms.etat.lu
- Consulter [www.sante.lu](http://www.sante.lu)